

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 25 janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Gilles HALLINGER, Xavier MARGUERIN Adjoints, Stéphane BREANT, Thierry LANDAIS, Claude LE BAIL, Katherine POUCHAUDON, Luc ROUSSEAU, Virginie THOMPSON, François VANNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Jean-Luc CROULLEBOIS ayant donné pouvoir à Stéphane BREANT

Pascal LEROY ayant donné pouvoir à Luc ROUSSEAU

Olivier JACOMME ayant donné pouvoir à Gilles HALLINGER

David TARDIVEAU

Jean Manuel LANGLOIS

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Katherine POUCHAUDON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2012

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du 14 décembre 2012.

Une question est posée concernant le pouvoir de Thierry LANDAIS à François VANNIER lors du précédent conseil. Monsieur LANDAIS confirme l'attribution de son pouvoir.

Après cette observation, le compte-rendu du 14 décembre est approuvé à l'unanimité

3) Immobilier - Droit de préemption (2013-01-01)

La délégation du Conseil Municipal accordée à Mme le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT afin d'exercer les droits de préemption communaux est limitée à 300 000 €.

Vu que le montant des ventes dépasse l'autorisation accordée, Mme le Maire demande au conseil Municipal de statuer sur son droit de préemption pour :

- Une maison d'habitation sise à Ecosnes (28320), 5 rue de la Harpe, cadastrée, section C 37 pour une contenance de 615 m² ;

- Une maison d'habitation sise à Ecosnes (28320), 12 rue de la Harpe, cadastrée, section C 185, 186 et 1088 pour une contenance de 874 m²

Le conseil Municipal, Décide à l'unanimité d'abandonner son droit de préemption sur ces 2 propriétés.

4) Subvention Départementale Fonds de péréquation (2013-01-02)

Mme le Maire informe le conseil que le Département d'Eure et Loir peut apporter une aide à l'investissement pour les communes de moins de 5 000 habitants par le biais du Fonds Départemental de Péréquation.

Le barème d'attribution des ressources provenant du fonds de péréquation repose sur la détermination d'un ratio calculé en fonction de l'effort fiscal et de la longueur de la voirie communale et un contingent maximum en fonction du nombre d'habitants.

Pour Ecosnes, le ratio est de 45 % du montant HT des investissements éligibles et d'une dotation maximum de 24 500 € pour l'année 2013.

Pour obtenir cette aide il faut en faire la demande auprès du Conseil Général. Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser Mme le Maire à faire cette démarche pour les budgets de l'année 2013.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2013.

5) Projet Skate Park (2013-01-03)

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la commune n'a pas encore les réponses du Département et de la Préfecture

Pour la subvention sollicitée au SIPAC, il faut pouvoir intégrer le contrat Régional du Pays Chartrain actuellement à mi-parcours.

Il ne reste plus de crédits sur les projets sportifs mais nous pourrions peut-être bénéficier d'un reliquat sur d'autres projets qui seraient abandonnés.

En ce qui concerne la demande de subvention à la DDCSPP, notre projet est trop petit car les subventions sont accordées au niveau national.

Il est possible de solliciter des subventions auprès de la CAF et sur l'enveloppe parlementaire

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter deux nouvelles subventions auprès de la CAF et sur l'enveloppe parlementaire pour le projet Skate Park.

Madame le Maire informe le conseil que des jeunes d'Ecrosnes se sont manifestés par courriel afin de demander de la lumière au City Stade.

6) Modification temps scolaire (2013-01-04)

Le gouvernement a décidé une réforme du temps scolaire à 9 demi-journées par semaine, la journée ne devant pas dépasser 5H et demi, les enfants iraient donc en classe le mercredi matin. En conséquence, il revient aux collectivités d'organiser des activités à caractère éducatif entre la fin des enseignements et l'heure normale de sortie scolaire de l'école.

Ce temps éducatif est estimé à 1 heure quotidienne soit 4 heures par semaine. Une partie serait assurée par les enseignants dans le cadre de leur service, mais l'autre estimée à 3 heures relèvera de la responsabilité des communes.

Pour notre commune :

- les enfants quitteraient la classe à 15h30 au lieu de 16h.
- les enseignants assureraient 1h de soutien hebdomadaire

- la commune assurerait 3h d'animations

A la rentrée prochaine nous aurons 60 enfants à l'école élémentaire et 32 enfants en maternelle.

Il est évident que les parents ne pourront pas les récupérer soit à 15h30 soit à 16h30 pour les maternelles.

-Comment accueillir 92 enfants pour des activités éducatives ?

-Combien faudrait-il recruter d'agents ?

-Qu'en est-il de l'organisation de la cantine du mercredi midi, qui organise le repas, la commune ou la communauté de communes et l'accueil extrascolaire ?

Une fois toutes ces questions posées, auxquelles nous n'avons pas de réponse, je vous informe que les élus du SIVOS, lors de sa dernière réunion du 20 décembre ont décidé de solliciter une dérogation d'un an pour la mise en place de cette réforme des temps scolaires.

Je vous propose de solliciter également la même dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter une dérogation d'application de la réforme du temps scolaire auprès de Monsieur le Directeur Départemental de l'Education Nationale.

Souhaite pouvoir se donner le temps de cette nouvelle organisation pour la rentrée 2014.

7) Tarifs location salle polyvalente 2013 (2013-01-05)

Mme le Maire informe le conseil que vu le grand nombre de demandes, il serait souhaitable de procéder à une révision des tarifs de location pour l'année 2013.

1) pour les habitants de la commune :

	TARIFS 2013
-Grande salle	305
-Grande salle + cuisine	425
-Petite salle + cuisine	265
-Grande salle + petite salle + cuisine	505
-Chauffage grande salle	75
-Chauffage petite salle	45
-Location couverts	Forfait 50 €

2) pour les personnes extérieures à la commune :

	TARIFS 2013
-Grande salle	515
-Grande salle + cuisine	815
-Petite salle + cuisine	365
-Grande salle + petite salle + cuisine	915
-Chauffage grande salle	80
-Chauffage petite salle	50
-Location couverts	Forfait 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 12 voix pour et 1 contre, les nouveaux tarifs proposés à compter de ce jour.

8) Logement communal

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que des locataires potentiels seraient intéressés par le logement communal.

Vu l'état de vétusté du logement ils seraient d'accord pour effectuer des travaux de rénovation et réhabilitation de la cuisine.

Après discussion, le conseil municipal décide de faire réviser la plomberie et l'électricité par des entreprises locales. Les travaux de main d'œuvre des futurs locataires seront déduits des futurs loyers.

9) Éclairage public

Suite au diagnostic de rénovation des installations d'Éclairage public réalisé par le syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir avec le concours de l'entreprise NOCTABENE, le récapitulatif des travaux présente un estimatif de 157 806,22 €

Les travaux sont classés par priorité, la rénovation des luminaires équipés de sources non performantes étant une priorité 1.

Le montant total de cette priorité s'élève à 79 220 €. Le budget communal ne peut pas inscrire cette somme sur une année, en conséquence Mme le Maire propose d'instruire 1/4 des travaux sur l'année 2013 et de demander aux services du SDE 28 de définir les points les plus urgents dans cette enveloppe budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide une programmation de rénovation des luminaires équipés de sources non performantes pour un budget d'environ 20 000 € TTC sur le budget 2013.

Décide de confier la maîtrise d'œuvre au SDE 28.

10) Enfouissement des réseaux

Afin de poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux, Mme le Maire propose aux élus d'inscrire un nouveau tronçon, sachant que les projets déposés aujourd'hui ne seront réalisés qu'en 2014.

Après réflexion, les élus décident de continuer en centre-bourg et de prolonger l'enfouissement des réseaux rue de la Mairie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter le SDE 28 dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public.

Informations diverses

Réunion SCOT du jeudi 17 janvier 2013

Présentation du bilan de la concertation

Rappel des différentes étapes de l'élaboration du SCOT depuis 2008 du diagnostic, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), du Document d'Aménagement Commercial (DAC) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

-Le PADD consiste à organiser un développement urbain respectueux du Territoire, de renforcer par étape les liens entre les 3 communautés de communes : développer les réflexions intercommunautaires.

-Le DAC consiste à organiser les enjeux commerciaux du canton, de mener une réflexion sur le commerce de proximité dans les bourgs et l'extension ou la création de zones d'activités.

Pour notre secteur, il a donc été programmé 80 Ha d'extension des ZA et 100 Ha de création.

Les ZA ont été répertoriées en 2 catégories d'intérêts intercommunautaires et communautaires.

-en zones d'intérêt intercommunautaire il est prévu 45 Ha d'extension sur la ZA du Val Drouette et 100 Ha de création pour la zone grande capacité entre l'A11, la RD 910 et la RD 122.

-en zones d'intérêt communautaire il n'est prévu que des extensions

15 Ha sur Val Drouette

9.08 Ha sur Gallardon

11 Ha sur Terrasses et Vallées à Pierres.

-**Le DOO** consiste en l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés.
C'est ce document qui définit le potentiel d'accueil des futures constructions.

Pour Ecrosnes, il est indiqué 2 par an alors que dans le PLU c'est 10, mais il y a aussi une petite phrase ajoutée qui dit : "cet objectif quantifié de création de logement peut être dépassé dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT"

Les élus du syndicat ont approuvé le bilan de la concertation et arrêté le projet SCOT.

Les prochaines étapes :

Janvier	Saisine de la consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)
Février à Avril	Envoi du dossier aux communes et aux personnes publiques associées pour émettre un avis.
Mai ou juin	Enquête publique d'une durée de 1 mois.
En juin	Transmission du rapport du commissaire enquêteur.
Juillet	Comité de pilotage pour examen des avis des communes, des PPA et du commissaire enquêteur.
Septembre	Comité de pilotage élargi aux personnes publiques associées. Conseil syndical approbation du SCOT
Novembre :	Document exécutoire (2 mois après transmission au Préfet)

Dématérialisation :

Mme le Maire explique au conseil que la Préfecture a mis en place une plateforme de dématérialisation des actes administratifs et budgétaires.

Dans une optique de développement durable, il y aurait moins d'impression papier et de plus, la transmission des données seraient plus rapide.

La communauté de communes a sollicité une entreprise locale et leader dans ce domaine afin d'étudier un coût. Il a été établi une proposition financière groupée pour nos 6 communes, soit 150,00 € HT d'installation et un abonnement de 60 € HT par an pour Ecrosnes comprenant la maintenance et la hot line.

Pour que ce tarif soit maintenu, il faut que toutes les communes adhèrent à ce contrat groupé.

Le Tour cycliste d'Eure-et-Loir Espoirs

Cette course passera sur la commune samedi 8 juin 2013 entre 9h40 et 11h20.

Le parcours est une boucle sur Gallardon. Venant de Montlouet, les cyclistes emprunteront la rue du Moulin-à-Vent, remonteront la rue du Creuset pour retourner sur Gallardon.

Il est prévu 4 passages.

Affaires et Questions diverses

Luc ROUSSEAU signale que le chemin de la vallée est en très mauvais état et demande s'il est possible de le remettre en état. Il lui est répondu qu'un devis a été demandé à EIFFAGE, il s'élève à 12 400 € HT.

D'autres devis ont été demandé pour l'impasse de la Butte 3 250 €, le chemin de la Ferme 12 964 € HT. Également un devis pour la réalisation d'un trottoir et entre le 6 et 8 rue de Chartres 11 906 € HT.

Il sera également sollicité un devis pour le chemin de la chaudière.

Ces éventuels travaux seront soumis à la commission des travaux.

Thierry LANDAIS signale que le reprofilage du fossé en bordure de la route de Beauvais coté Ecrosnes a été correctement refait.

François VANNIER demande où en est on pour les poubelles, il lui est répondu que le marquage au sol reprendra le 1^{er} février. Gilles HALLINGER informe le conseil qu'une réunion SIRMATCOM est prévue le 13 février 2013 et invite tous ceux qui seraient intéressés à s'y rendre.

Thierry LANDAIS informe le conseil que suite à une inondation à la ferme de Chagny au mois de décembre, les propriétaires ont contacté les pompiers de Gallardon qui ne se sont pas déplacés. Ce sont ceux de Rambouillet qui sont venus. Il demande pourquoi la commune paie t'elle un service si cher alors qu'il n'est pas assuré ?

Les pompiers de Rambouillet ont pris des photos et ont appelé le SDIS de Chartres. Seul un véhicule léger s'est déplacé pour constater.

Des informations complémentaires seront demandées aux pompiers d'Eure-et-Loir.

Madame le Maire fixe la commission travaux le 7 février 2013 à 18h30, et la commission fêtes et cérémonies le 9 février 2013 à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.